

Réunion du 04 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatre Avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-du-Gast, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 9 rue des Charrons, sous la présidence de M. Marcel BARBE, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents : M. Marcel Barbé, M. Christian Chatellier, Mme Christelle Charrier, Mme Marie-Christine Durand-Maignan, M. Philippe Fourré, Mme Michèle Le Rai-Jousse

Absent(s) : M. Alfredo Dos Santos (Excusé), M. Stéphane Guilloux (Excusé), Mme Myriam Kacou (Excusée) et M. Jean-Claude Pochez (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe Fourré

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte de Gestion 2022 et Compte Administratif 2022

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes 2022 de la commune.

Il précise que le Compte de Gestion, établi par M. Paul Richou, Trésorier au SGC de Mayenne, est la restitution des comptes à l'ordinateur et est conforme au Compte Administratif de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion de l'Exercice 2022 du budget principal de la commune qui laisse apparaître le résultat de clôture suivant :

+ 199 399,10 €

Le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, réuni à présent sous la présidence de M. Christian Chatellier, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2022, vote et arrête les résultats définitifs qui se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 315 877,85 €

Recettes : 448 283,29 €

Excédent : 132 405,44 €

Section d'Investissement

Dépenses : 97 617,84 € Recettes : 209 645,46 € Déficit Reporté : - 45 033,96 € Excédent : 66 993,66 €

Résultat de clôture : + 199 399,10 €

Budget Primitif 2023

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Commission des Finances s'est réunie le 27 Mars 2023 et a travaillé sur le Budget Primitif. Les propositions faites ce jour ont été adoptées à l'unanimité par cette dernière.

Le Maire leur présente le tableau des propositions de Subventions pour l'année 2023.

Après en avoir délibérée, l'Assemblée vote à l'unanimité des membres présents, les Subventions qui seront inscrites au Budget primitif 2023, comme suit :

Bénéficiaires	Montants
AFSEP (Sclérose en plaques)	50,00 €
France Alzheimer Comité Mayenne	50,00 €
IMC de la Mayenne	50,00 €
Ligue contre le Cancer Comité de la Mayenne	50,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
Lupi en Scène	1 000,00 €
Polleniz Mayenne	92,00 €
Polleniz Lutte Frelons Asiatiques	500,00 €
Vélos Rails de France	120,00 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	50,00 €
Label "Paysages de la Mayenne"	50,00 €
CAUE Conseil Architecture Urbanisme et Environnement	50,00 €
UDAF de la Mayenne	60,00 €
SPA de la Mayenne	145,00 €
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	40,00 €
Association Tilleuls et Coquelicots	350,00 €
Aide aux Ukrainiens Fondation de France	200,00 €
Fondation 30 Millions d'Amis	450,00 €
Séisme en Turquie Fondation de France	200,00 €
Ball-Trap Club Mayennais - Centre préparation JO 2024	8 000,00 €
Total	12 507,00 €

Le Maire propose ensuite de voter les taux communaux d'imposition 2023, après avoir présenté au Conseil l'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après délibération, l'Assemblée vote, à l'unanimité des membres présents, les taux d'imposition pour l'année 2023, comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.51 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.91 %**
- **Taxe d'habitation : 17.47 €**

Pour finir, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement : 372 659,44 €
Section d'Investissement : 280 597,66 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2023.

Activité Vélo-Rail et Cabanes d'Étapes Randonneurs

Le Maire rappelle que la saison du Vélo-Rail débutera le Dimanche 09 Avril 2023.

Le site sera ouvert les week-ends et jours fériés en Avril, Mai, Juin, Septembre et Octobre, puis tous les jours en Juillet et Août.

Le Maire informe l'Assemblée du recrutement de deux saisonniers, M. Romain Turpin et Mlle Zélie Foisnet, qui ont candidaté pour le poste et ont été reçus en entretien.

Ils assureront l'accueil du public au site du Vélo-Rail, la tenue du débit de boissons et les locations des cabanes d'étapes. Ils seront sous la responsabilité du Maire, de Floriane Chollet, Secrétaire de Mairie et Régisseur ainsi que Christian Chatellier, Délégué au Vélo-Rail.

Un contrat est établi pour la période du 09 Avril 2023 au 30 Juin 2023 dans un 1^{er} temps et sera reconduit pour Juillet et Août 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité des membres présents, délégation au Maire pour effectuer les recrutements et l'autorise à signer les contrats de travail.

En complément, comme la saison passée, le Maire propose à Marie-Christine Durand-Maignan d'assurer certains jours d'accueil au Vélo-Rail pour la période d'Avril à Octobre 2023 si besoin.

En contrepartie, après une délégation reçue du maire, elle recevra pendant ces sept mois une indemnité de fonction au taux de 3.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant approximatif mensuel de 111 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents, pour verser cette indemnité à Mme Durand-Maignan en contrepartie de son investissement au Vélo-Rail.

Création Commission Jeux Olympiques

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la semaine olympique du 3 au 9 Avril 2023, la commune étant labellisée « Terre de Jeux 2024 », il est organisé Mercredi 05 Avril, de 13h30 à 18h00, avec M. Fourreau, Professeur d'EPS au Collège d'Ambrières-les-Vallées, la venue de quinze collégiens sur le site du ball-trap afin de leur faire découvrir le Tir au plateau.

M. Joël Laumailé, instructeur, encadrera l'activité.

Toujours dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux », deux panneaux supplémentaires seront installés aux entrées de l'agglomération, Route de Montreuil et Route de Chantrigné et ce, dans le courant du mois d'Avril.

Également, le 21 Août prochain, la caravane du sport (mise en place par le CDOS) fera étape dans notre commune. Des activités seront mises en place à cette occasion (initiation au Tir au plateau, randonnées sur nos sentiers pédestres, parcours Vélo-Rail...)

De ce fait, le Maire propose de mettre en place une Commission JO au sein de la commune.

Enfin, il informe l'Assemblée de la venue dans la commune du Président du Conseil Départemental, Olivier Richefou, sur le site du Ball-Trapp le Jeudi 13 Avril à 8h30 et rappelle que le Conseil Départemental a largement contribué financièrement à la modernisation du site.

Après discussion, il est décidé que M. Marcel Barbé, M. Christian Chatellier et Mme Durand-Maignan rejoindront la Commission, en vue d'un investissement pour l'organisation de la Journée du 21 Août 2023.

Il est aussi suggéré de faire la demande à Mme Kacou et M. Pochez pour une éventuelle participation à la Commission.

Location Verbales 2023

Des espaces tels que des chemins ruraux délaissés sont mis à disposition des riverains moyennant entretien et une location symbolique de 5 € annuel.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2023, les montants des locations verbales des terrains communaux comme suit :

- Location portion de chemin rural « La Butte aux Ajoncs » à M. Bigot Bernard : 5 €
- Location portion de chemin rural « Sarcigné » à M. et Mme Landais Philippe : 5 €
- Location portion de chemin rural « Sarcigné » à M. et Mme Poirier Sylvain : 5 €
- Location parcelle de terre « La Monnerie » à Mme Dugast Maryse : 5 €
- Location parcelle de terre « Le Pont Clément » à Mme Dugast Maryse : 5 €

Après délibération, les Conseillers Municipaux approuvent, à l'unanimité des membres présents, cette décision.

Questions Diverses

Suite au départ en retraite d'Antoine Le Rai, Secrétaire de Mairie, qui assurait l'ouverture au public de l'Eglise entre Pâques et Octobre, il est nécessaire d'attribuer cette fonction à une autre personne. Mme Le Rai-Jousse se propose pour effectuer cette mission. M. le Maire la remercie.

Par ailleurs, plusieurs membres du Conseil s'interrogent sur le nettoyage des panneaux en entrée de ville. En effet, un des panneaux se révèle être très sale. M. le Maire prend note de cette constatation afin de remonter l'information à l'agent du Service Technique de la commune.

La séance est close à 21h41.

La prochaine réunion est fixée au Mardi 16 Mai 2023 à 19h30.

Le Maire, M. Marcel Barbé

Le Secrétaire, M. Philippe Fourré